

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉMOLITION #DEMO-2024-02

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire du Comité de démolition, qui sera tenue le mardi 4 juin à 19h30, en la salle du Conseil, située au 390, rue Notre-Dame à Saint-Hugues, le Comité doit statuer sur la demande de démolition #DEMO-2024-02 relative à la démolition d'une résidence sise sur le lot 2 707 458 correspondant plus précisément au 2258, 2^e rang.

Cette demande consiste plus précisément à autoriser la démolition de la résidence située au 2258, 2^e rang en vue d'une reconstruction.

Toute personne voulant s'opposer à la démolition doit, dans les dix jours de la publication du présent avis, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière-trésorière.

Carole Thibeault

Carole Thibeault Directrice générale 14 mai 2024